

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2015

Le L'an deux mille quinze et le vingt huit mai, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mai 2015.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Gerard THERON, Madame Patricia LAMI, Madame Stephanie GUEMMI, Mademoiselle Virginie SEDYKH, Madame Maureen LEAL, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Monsieur Martial DUMONT par Monsieur Pierre SAROUL.

Absents excusés non représentés : néant .

Secrétaire de séance : Madame Maureen LEAL.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 11 mai 2015. Le procès verbal de la séance du 11 mai 2015 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

DPU la herrupe

La Communauté de Communes ayant la compétence économique pour les parcelles de plus de un hectare, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer le Droit de Préemption Urbain à la Communauté de Commune de Charly sur Marne pour les terrains cadastrés ZP 7, ZP 8, ZP 12 et YC 1 suite à leur vente (dite zone de la Herrupe).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de déléguer le DPU à la Communauté de Commune de Charly sur Marne pour les terrains cadastrés ZP 7, ZP 8, ZP 12 et YC 1 suite à leur vente.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Terrain face à l'ancienne passementerie

Ayant reçu deux offres d'achat de terrain de la part d'entreprise, Monsieur le Maire propose la vente du terrain face à la passementerie pour une surface de 6 733 m² cadastré C 2677 et demande au conseil municipal de se prononcer.

Résultat du vote : Ajournée

Votants : 15

Pour : 7 (DEVRON Olivier, REGAL Christian, SAROUL Pierre, BENOIT Charles, DER SARKISSIAN Jean-Pierre, DUMONT Martial, THERON Gérard)

Contre : 7 (CHARLES ALFRED Catherine, ANORGA Frédérique, LOISEL Martine, GUEMMI Stéphanie, SEDYKH Virginie, LEAL Maureen, MATRAS Alexandre)

Abstention : 1 (LAMI Patricia)

Refus : 0

Suite au vote la délibération est ajournée.

Biens vacants

Vu la procédure prévue aux articles L 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques à l'encontre des biens désignés sur le tableau annexé,

Vu que les biens n'ont pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans,

Vu qu'un arrêté portant constatation des biens sans maître a ainsi été adopté en date du 9 janvier 2015,

Vu que les propriétaires des biens ne se sont pas fait connaître dans le délais de six mois à compter de la dernière des mesures de publicité, il est proposé d'incorporer ces biens considérés sans maître dans le domaine communal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide que les biens désignés sur le tableau annexe soit 55 parcelles soit incorporés au domaine public communal en application de l'article 713 du Code Civil et charge Monsieur le Maire des formalités correspondantes.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aire de stockage à sel, choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour l'aire de stockage à sel. Lors de l'ouverture des plis, l'entreprise LEBLANC a été sélectionnée pour un montant de 29 016 euros TTC. Monsieur le Maire propose de valider ce choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de l'entreprise LEBLANC.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (MATRAS Alexandre)

Refus : 0

Rue de Pisseloup, dossier consultation des entreprises

Monsieur le Maire propose de lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux rue de Pisseloup. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux rue de Pisseloup.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

CLIS année 2014/2015

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Maire de Charly sur Marne concernant la prise en charge de la scolarité d'un enfant de Montreuil aux Lions fréquentant une école de Charly sur Marne (CLIS).

La participation au titre de l'année scolaire 2014/2015 est de 510 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régler à la Commune de Charly sur Marne la somme de 510 euros correspondant à la participation 2014/2015.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Informations diverses

Monsieur DEVRON informe :

- * Le repas des anciens aura lieu le samedi 13 juin 2015.
- * Un feu d'artifice sera tiré le 13 juillet 2015 au terrain de sports.
- * La fête du village aura lieu le 14 juillet 2015 au terrain de sport. Jeux gratuits à partir de 10 heures 30.
- * 14 juillet 2015 : la cérémonie aura lieu à 10 heures 00 suivi d'un vin d'honneur au terrain de sport, à 10 heures 30.
- * Le restaurant La Croix d'Or a changé de propriétaires.
- * Annulation de la fête de la musique par l'ACE.
- * Tournoi de rugby le samedi 6 juin 2015 au terrain de sports à partir de 11 heures 30.
- * Le dernier contrôle de l'eau est disponible et affiché en mairie et présente une qualité d'eau conforme.

La séance est levée à 20 heures 45.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 1er juin 2015, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.

